

Edito

Nouvelle-Aquitaine Mobilités mène, depuis avril 2023, les études de conception des « hubs de mobilité » à l'échelle régionale, cofinancée par la Banque Européenne d'Investissements. L'objectif principal de cette étude est de construire une vision commune des pôles de mobilités sur le territoire. Plusieurs grandes étapes ont été franchies en 2024, avec le vote à l'unanimité des différents comités de bassin en faveur des orientations stratégiques.

L'occasion pour cette infolettre de faire une rétrospective des étapes passées et celles à venir.

La Vie des Bassins

Une typologie définie à l'échelle régionale

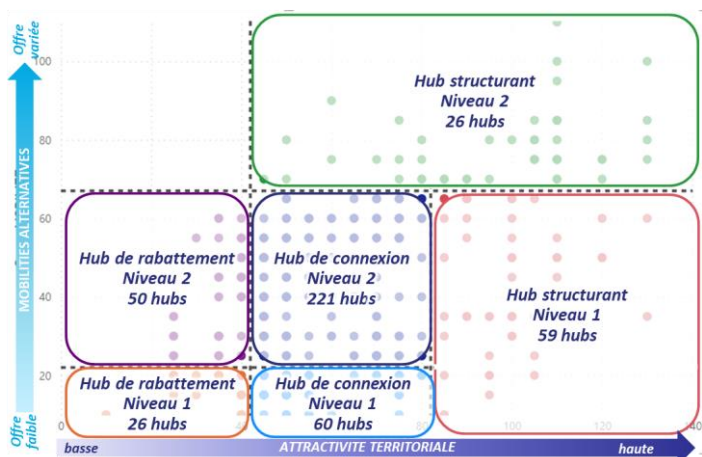
Validée lors des comités de bassin de l'été 2024, cette typologie à l'échelle régionale est un outil précieux permettant de construire **une vision commune** pour la classification des **440 hubs** de mobilité du territoire régional.

Elle a pour objectif de caractériser chaque pôle sur son territoire en se basant sur un ensemble de critères multithématiques, qui concernent aussi bien **l'offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle** que **le contexte territorial autour du hub**.

Cette classification permet d'aboutir à 3 grandes catégories :

- **Hubs de rabattement** : pôles souvent isolés avec peu ou pas de connexions directes avec d'autres hubs et disposant d'une offre alternative à la voiture individuelle limitée ou plus importante.
- **Hubs de connexion** : Points de convergence de nombreux flux de déplacements avec une position stratégique au niveau local et disposant d'une offre alternative à la voiture individuelle limitée ou plus importante.
- **Hubs structurants** : Points stratégiques qui connectent et organisent les échanges créant ainsi un effet d'attraction avec un rayonnement au delà du niveau local. Hubs avec une offre alternative à la voiture individuelle variable mais qui disposent d'un potentiel fort de développement.

Chacune de ces 3 catégories est déclinée en 2 niveaux :



Zoom sur...

Qu'est ce qu'un hub de mobilité ?

Un hub de mobilité est un point de connexion multimodal qui est le pendant "physique" du MaaS numérique. C'est **une plateforme physique dotée d'une offre de services variée dans le but d'améliorer l'intermodalité**. Elle peut notamment intégrer de l'information en temps réel, des emplacements de parking sécurisés, la possibilité d'achat de titre de transport et/ou de location de modes partagés, et une offre de services associée à la vie quotidienne.

Il permet **l'interconnexion entre les différents modes de transport disponibles** (bus, cars, covoiturage, train, transport à la demande, piéton ou vélos...) et propose des offres de services de proximité (commerces de proximité, relais colis, espaces de coworking, ...)



« Cofinancé au titre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne »

En partage

La lettre d'information de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Edito

Une politique de services associée à la typologie

Dans la même temporalité, un travail a été mené afin d'associer une politique de services à cette typologie.

Les services potentiels à développer au sein des pôles couvrent un large panel : ils peuvent à la fois concerner des services spécifiquement dédiés à la mobilité mais également répondre à d'autres usages pour offrir un véritable espace de vie attractif pour tous. Ils se classent en 3 catégories : les **services de mobilité**, les **services de confort** et les **services créant des lieux de vie**.

La politique de service a pour objectif de **préconiser**, pour chaque type de hub, un niveau de déploiement souhaitable :



Service essentiel

Socle minimal à déployer

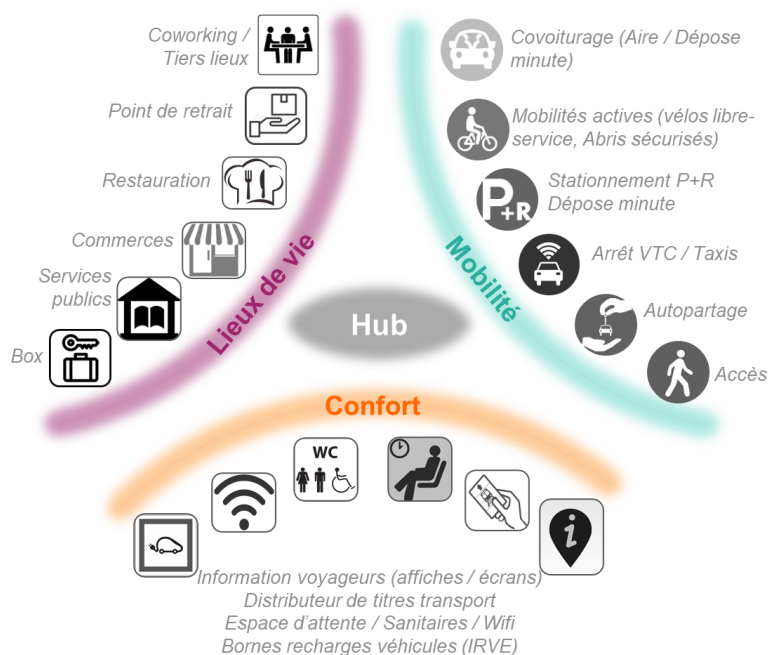
Service recommandé

Déploiement fortement recommandé

Service optionnel

Déploiement en fonction de l'opportunité locale et de la politique de la collectivité sur le territoire

Panel de services étudiés



Et maintenant

Étape 3.2 – Dimensionnement des services et pré-implantation

Cette étape concerne un peu plus de **170 hubs** parmi les 440 concernés par la typologie. Ils ont été sélectionnés lors des comités de bassin.

Pour chacun des hubs, le travail en cours consiste à proposer un **dimensionnement des services de mobilité et une pré-implantation** sur le site géographique du hub.

Ce travail est mené en étroite **collaboration avec les collectivités territoriales**, AOM ou non, rencontrées lors d'ateliers techniques sur fin 2024 - début 2025. Le but des échanges est de pouvoir adapter au mieux les préconisations en cohérence avec les orientations politiques et techniques des collectivités concernées et d'intégrer les projets récemment réalisés ou en cours.

L'objectif final est de pouvoir aboutir à un **document d'aide à la décision partagé** et de proposer aux collectivités un **référentiel commun** pour faciliter le déploiement des hubs sur le territoire.

En chiffres clés...



177

Pôles de mobilités traités en 2025



+ 20 ateliers techniques par an

Pour adapter l'implantation des services au contexte local